



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

**Délibération n° 24-24**  
**Conseil d'Administration du 04/04/2024**

**Budget Annexe Coopération Concours Régionale**  
**2024 - Décision modificative n° 1**  
**reprise définitive du résultat de l'exercice 2023**

**Service Ressources « finances »**  
**Service Concours - Examens**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que la décision modificative n° 1 a pour objectif :

- d'intégrer le résultat définitif reporté de fonctionnement, au vu du compte administratif 2023,
- d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes.

Le détail de la décision modificative n° 1 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011	
6281 - Concours divers	+ 82 457.11 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>+ 82 457.11 €</b>

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 002	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	+ 82 457.11 €
Chapitre 70	
708773 - Remboursement de frais coût lauréat	+ 48 174.80 €
708774 - Remboursement de frais transfert de ressources CNFPT	+ 99 484.36 €
Chapitre 74	
Compte 747888 - Autres	- 147 659.16 €
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>+ 82 457.11 €</b>



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- la décision modificative n° 1 - Reprise définitive du résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240409-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-04-2024

Publication le : 10-04-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN